

Monsieur Jean Castex
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75700 Paris

Nos réf : 210429D

Lyon, le 08 Avril 2021

Monsieur le Premier Ministre,

Par un courrier du 1^{er} avril 2021, vous m'interrogez en qualité de Président de l'Association des maires ruraux de France concernant le calendrier d'organisation et les recommandations relatives aux prochains scrutins électoraux nationaux et je vous en remercie. A ce titre, notre association tient à vous adresser les remarques suivantes.

Calendrier. Nous n'avons aucune compétence à juger de l'opportunité de modifier et reporter ces échéances au regard de la loi qui attribue cette compétence à l'exécutif. Compte-tenu des éléments contenus dans les divers avis transmis en accompagnement de votre missive, nous exprimons le souhait que celles-ci puissent se dérouler selon le calendrier prévu dans la mesure où elles se situent dans une période non concernée par un confinement partiel ou total.

Conditions. Vous évoquez des conditions d'organisation, notamment les recommandations faites par le Conseil scientifique de privilégier des membres du bureau de vote qui soient vaccinés ou testés. Ces conditions sont inacceptables et créent un environnement incompatible avec la sérénité de l'organisation du scrutin. Imposer de telles dispositions aux élus locaux est difficilement compatible avec la pratique constatée dans les communes rurales où il est parfois complexe de trouver des assesseurs en nombre sans mobiliser le personnel communal. J'ajoute que beaucoup d'actifs participent à la tenue des bureaux de vote et que leur imposer un test supposerait à 48 h du scrutin d'impacter leur organisation professionnelle.

Reprises telles quelles, elles sont pour beaucoup de nos collègues impossibles à mettre en œuvre, a fortiori dans le cadre d'un double scrutin imposant la mise à disposition de lieux adaptés, parfois hors de la mairie, quand ils existent dans nos communes.

Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance afin que vous puissiez prendre une décision qui rende simple et sereine l'organisation de ces scrutins importants pour les communes dans le lien qu'elles entretiennent avec les Conseils départementaux et régionaux.

.../...

Je saisis cette opportunité pour porter également à votre connaissance notre regret de voir une fois de plus porté par les communes le cout de la propagande électorale puisque les mairies ont reçu des préfectures une commande quant à l'édition d'étiquettes des électeurs de la commune en vue de l'envoi des professions de foi.

Si cet envoi papier est impératif pour assurer la parfaite information des citoyens, il nous serait agréable que le Ministère de l'Intérieur assure la prise en charge intégrale des frais liés à cette phase clé de l'organisation des scrutins.

Vous en souhaitant bonne réception et vous assurant de ma très haute considération.



Michel FOURNIER
Président de l'AMRF